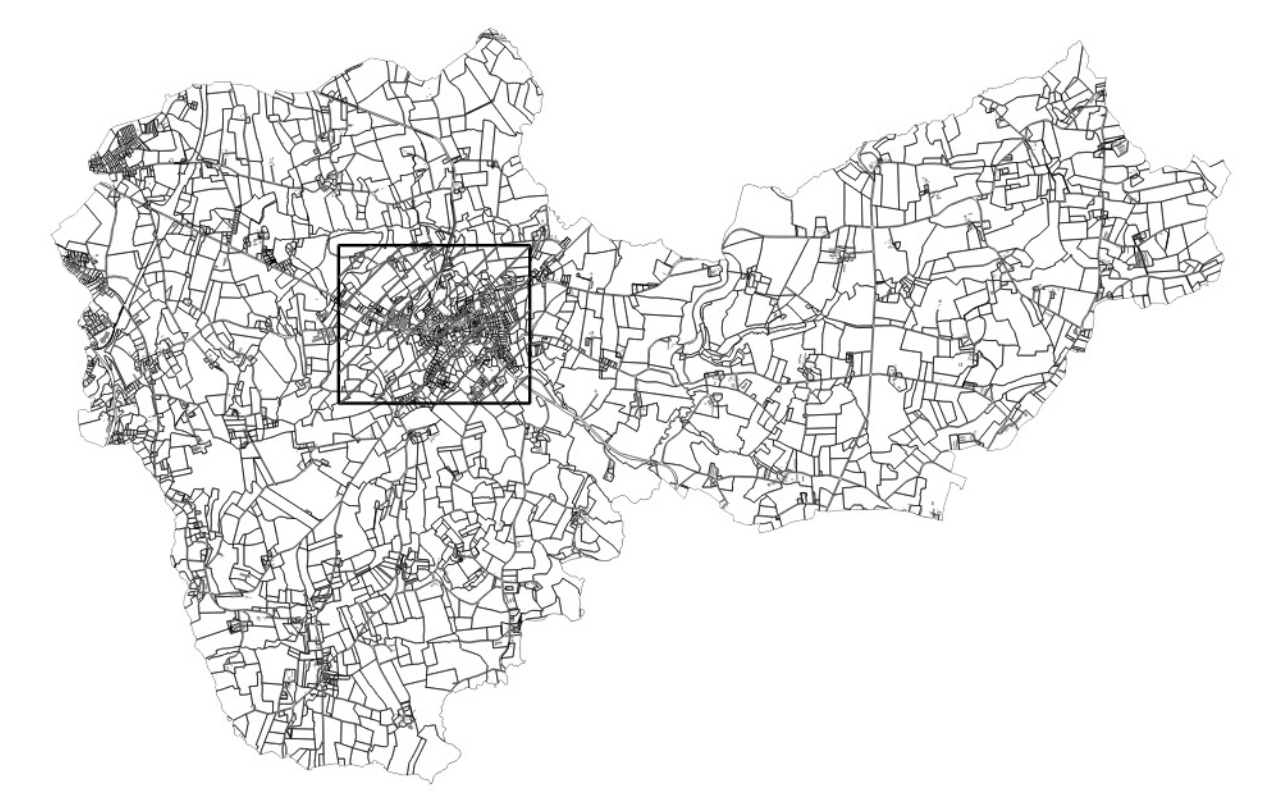


Envoyé en préfecture le 28/03/2023  
 Reçu en préfecture le 28/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 056-200096683-20230323-D20230004310-DE

- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace planté à préserver
- Périmètre de protection du patrimoine du bourg
- Périmètre de centralité commerciale
- Secteur soumis à OAP
- Chemin de randonnée à créer
- Haie à protéger ou à créer au titre de la loi paysage
- Linéaire ou le changement de destination est soumis à autorisation
- Limite de recul
- Cônes de vue à respecter
- Bâts de qualité du morbihan
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à préserver
- Emplacement des sites archéologiques
- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Site ou ancien sites industriels du morbihan
- Atlas des zones inondables

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
2	Extension de la zone de loisirs	Commune	2027 m²
5	Aménagement boisé	Commune	402 m²
11	Cheminement piéton	Commune	7413 m²
15	Aménagement carrefour	Commune	1200 m²
17	Aménagement axial	Commune	234 m²
1	Continuement de la zone	Conseil général	156 373 m²

**Commune de BIGNAN (56)**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME



Règlement graphique - Planche du bourg

Échelle : 1/5000ème

- PLU approuvé le 4 mai 2012
- Modification n°1 approuvée le 25 mars 2016
- Modification n°2 approuvée le 16 mai 2016
- Mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général approuvée le 30 juin 2022
- Modification n°3 approuvée le 23 mars 2023

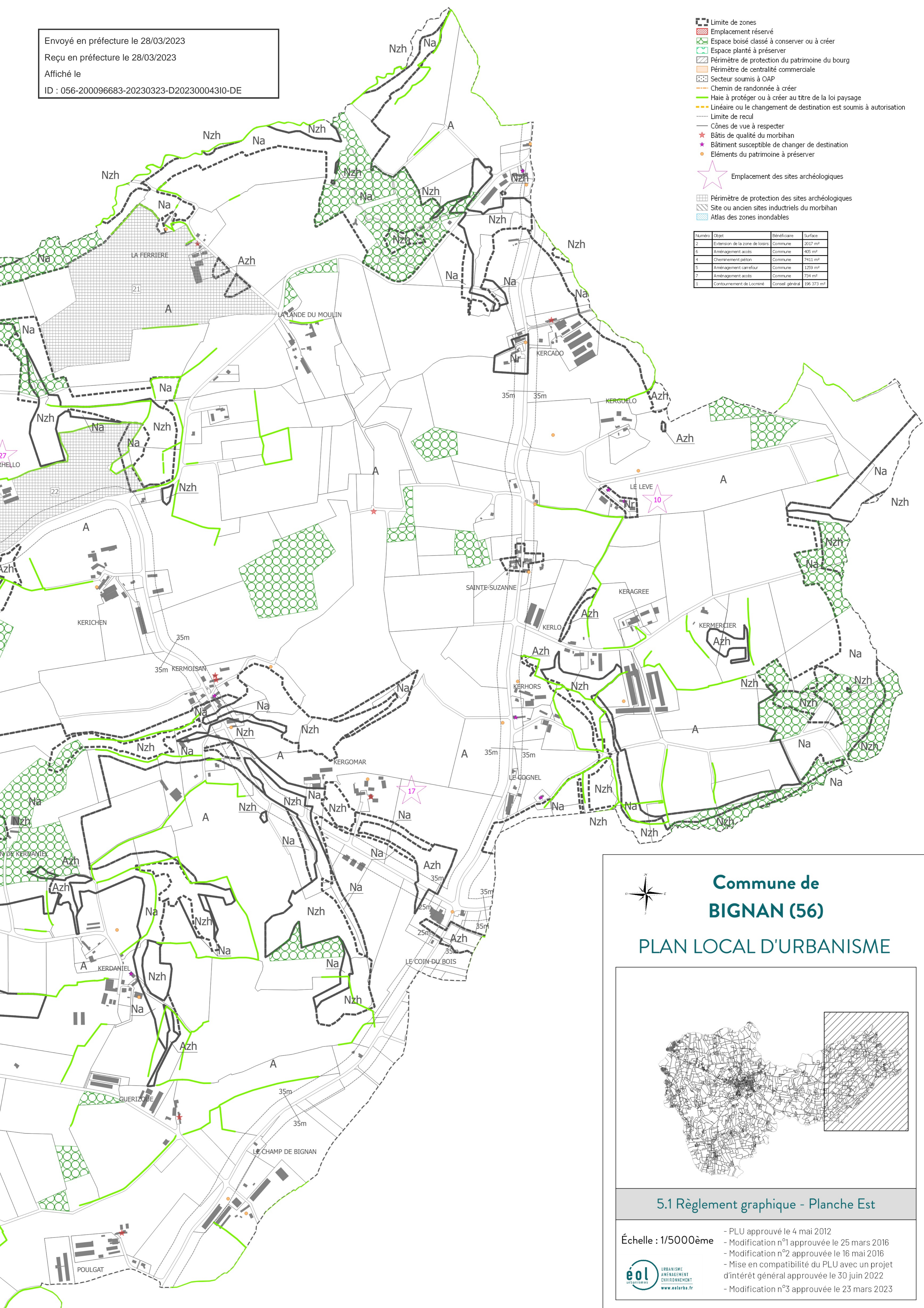


Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

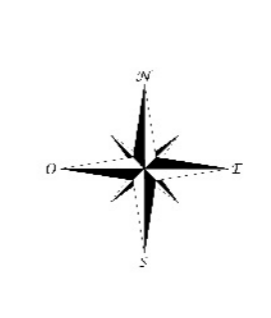
Affiché le

ID : 056-200096683-20230323-D20230004310-DE



- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace planté à préserver
- Périmètre de protection du patrimoine du bourg
- Périmètre de centralité commerciale
- Secteur soumis à OAP
- Chemin de randonnée à créer
- Haie à protéger ou à créer au titre de la loi paysage
- Linéaire ou le changement de destination est soumis à autorisation
- Limite de recul
- Cônes de vue à respecter
- Bâti de qualité du morbihan
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à préserver
- Étoile rose : Emplacement des sites archéologiques
- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Site ou ancien sites industriels du morbihan
- Atlas des zones inondables

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface
2	Extension de la zone de loisirs	Commune	2017 m²
6	Aménagement accès	Commune	405 m²
4	Cheminement piéton	Commune	7411 m²
5	Aménagement carrefour	Commune	1259 m²
7	Aménagement accès	Commune	734 m²
1	Contournement de Lochrin	Conseil général	196 373 m²



## Commune de BIGNAN (56)

### PLAN LOCAL D'URBANISME



#### 5.1 Règlement graphique - Planche Est

Échelle : 1/5000ème

- PLU approuvé le 4 mai 2012
- Modification n°1 approuvée le 25 mars 2016
- Modification n°2 approuvée le 16 mai 2016
- Mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général approuvée le 30 juin 2022
- Modification n°3 approuvée le 23 mars 2023




www.eolrba.fr

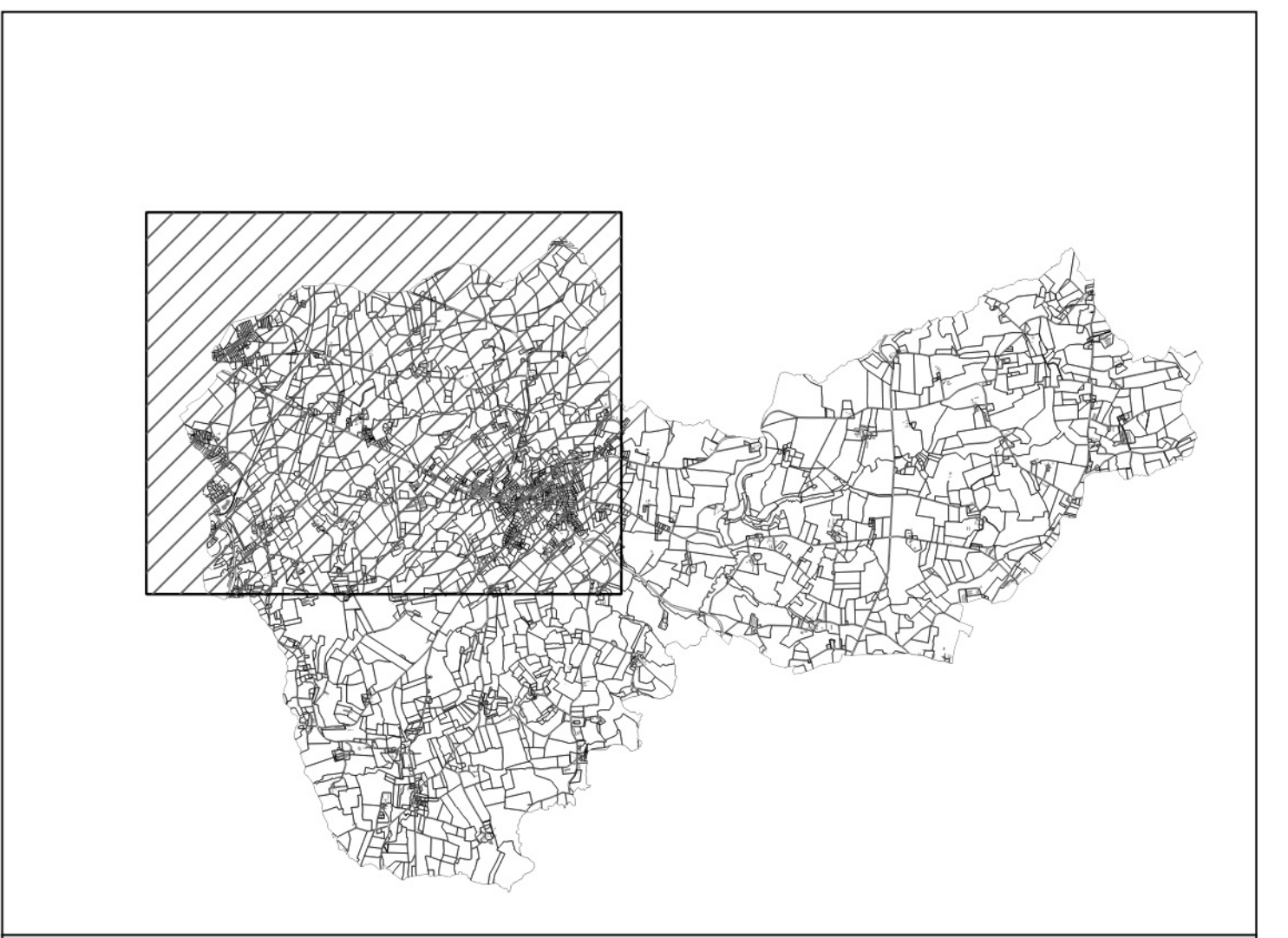
- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace planté à préserver
- Périmètre de protection du patrimoine du bourg
- Secteur soumis à OAP
- Chemin de randonnée à créer
- Haie à protéger ou à créer au titre de la loi paysage
- Linéaire où le changement de destination est soumis à autorisation
- Limite de recul
- Cônes de vue à respecter
- Bâts de qualité du morbihan
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à préserver
- Emplacement des sites archéologiques

- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Site ou anciens sites industriels du morbihan
- Atlas des zones inondables

Numéro	Objet	Intervalle	Surface (m²)
1	Extension de la zone de plan	Commune	2027 m²
2	Aménagement accès	Commune	616 m²
3	Aménagement station	Commune	7411 m²
4	Aménagement canal	Commune	2259 m²
5	Aménagement accès	Commune	294 m²
6	Construction de Locminé	Contrat généré	28 373 m²



**Commune de BIGNAN (56)**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**




**5.1 Règlement graphique - Planche Ouest**

Échelle : 1/5000ème

- PLU approuvé le 4 mai 2012
- Modification n°1 approuvée le 25 mars 2016
- Modification n°2 approuvée le 16 mai 2016
- Mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général approuvée le 30 juin 2022
- Modification n°3 approuvée le 23 mars 2023



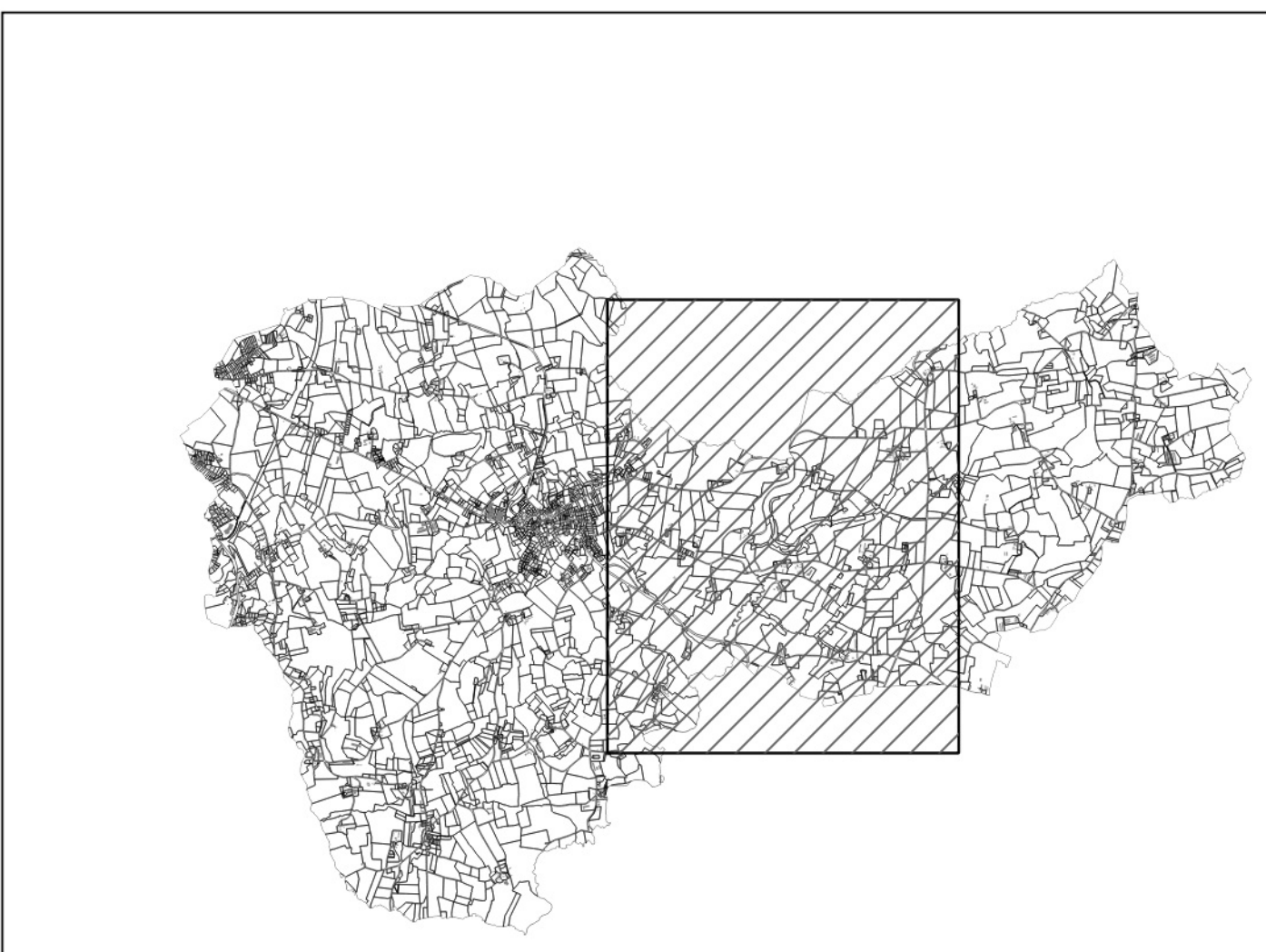
URBANISME  
 DÉPARTEMENT  
 MORBIHAN  
 www.morbihan.fr



- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace planté à préserver
- Périmètre de protection du patrimoine du bourg
- Périmètre de centralité commerciale
- Secteur soumis à OAP
- Chemin de randonnée à créer
- Haie à protéger ou à créer au titre de la loi paysage
- Linéaire où le changement de destination est soumis à autorisation
- Limite de recul
- Cônes de vue à respecter
- Bâti de qualité du morbihan
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à préserver
- Emplacement des sites archéologiques
- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Site ou ancien sites industriels du morbihan
- Atlas des zones inondables

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface (m <sup>2</sup> )
1	Extension de la zone de loisirs	Commune	200 m <sup>2</sup>
2	Aménagement apaisé	Commune	450 m <sup>2</sup>
3	Cheminement piéton	Commune	2411 m <sup>2</sup>
4	Aménagement canalifère	Commune	1259 m <sup>2</sup>
5	Aménagement apaisé	Commune	734 m <sup>2</sup>
6	Contournement de Lorient	Conseil général	196 372 m <sup>2</sup>

**Commune de BIGNAN (56)**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**




**5.1 Règlement graphique - Planche centre**

Échelle : 1/5000ème

- PLU approuvé le 4 mai 2012
- Modification n°1 approuvée le 25 mars 2016
- Modification n°2 approuvée le 16 mai 2016
- Mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général approuvée le 30 juin 2022
- Modification n°3 approuvée le 23 mars 2023

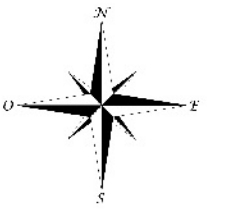


Envoyé en préfecture le 28/03/2023  
 Reçu en préfecture le 28/03/2023  
 Affiché le  
 ID : 056-200096683-20230323-D20230004310-DE



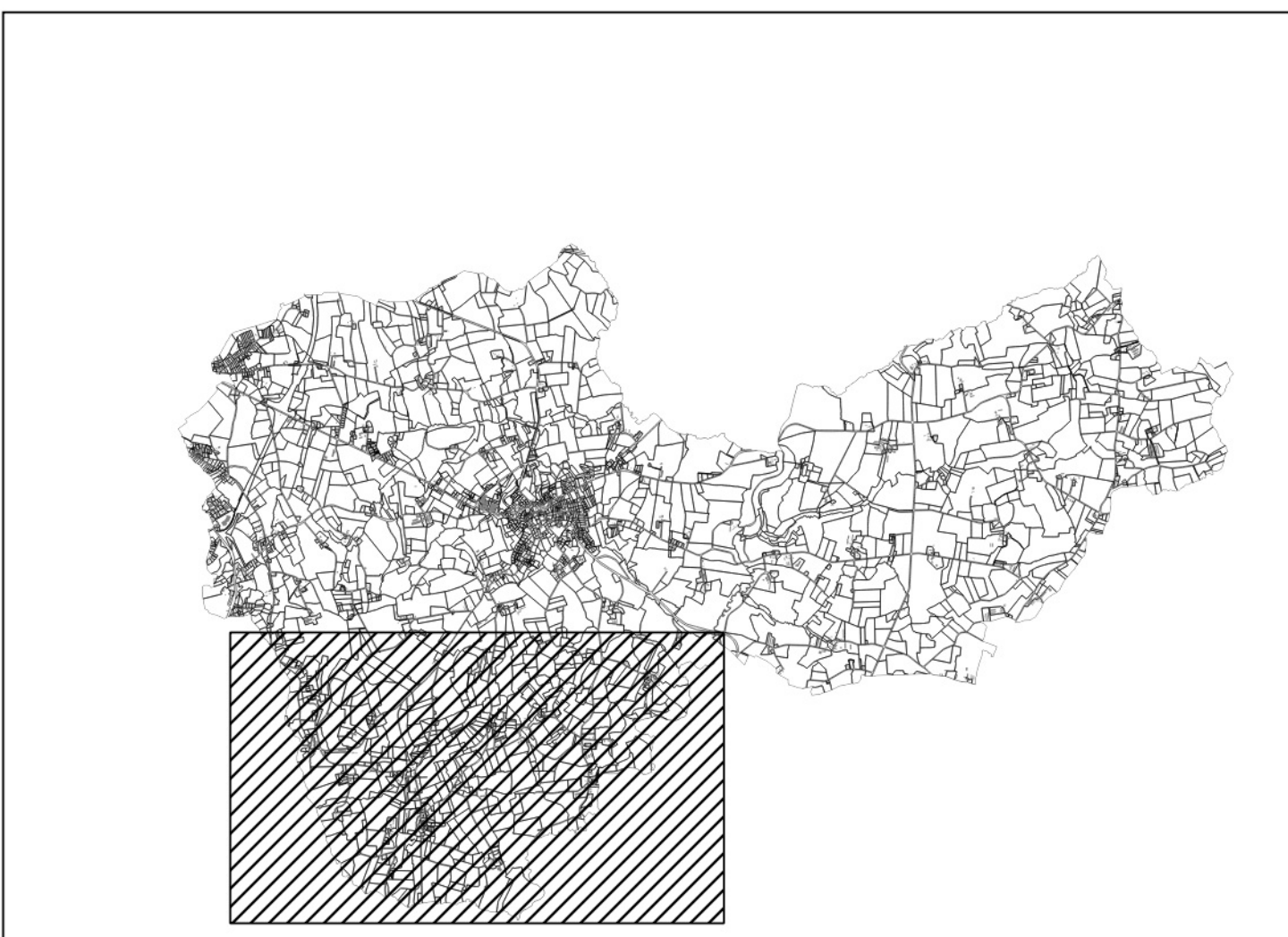
- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace planté à préserver
- Périmètre de protection du patrimoine du bourg
- Périmètre de centralité commerciale
- Secteur soumis à OAP
- Chemin de randonnée à créer
- Haie à protéger ou à créer au titre de la loi paysage
- Linéaire où le changement de destination est soumis à autorisation
- Limite de recul
- Cônes de vue à respecter
- Bâti de qualité du morbihan
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Éléments du patrimoine à préserver
- Emplacement des sites archéologiques
- Périmètre de protection des sites archéologiques
- Site ou ancien sites industriels du morbihan
- Atlas des zones inondables

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Extension de la zone de loisirs	Commune	22,07 m²
2	Amenagement accès	Commune	455 m²
4	Cheminement piéton	Commune	1411 m²
5	Amenagement canalisation	Commune	1229 m²
7	Amenagement accès	Commune	758 m²
8	Contournement de Luverné	Conseil général	546,375 m²




## Commune de BIGNAN (56)

### PLAN LOCAL D'URBANISME



#### 5.1 Règlement graphique - Planche Sud

Échelle : 1/5000ème



- PLU approuvé le 4 mai 2012
- Modification n°1 approuvée le 25 mars 2016
- Modification n°2 approuvée le 16 mai 2016
- Mise en compatibilité du PLU avec un projet d'intérêt général approuvée le 30 juin 2022
- Modification n°3 approuvée le 23 mars 2023